



ALSH SANS PISTONS ELOYES



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DES ACCUEILS EXTRASCOLAIRES
(3-14 ANS)

SOMMAIRE



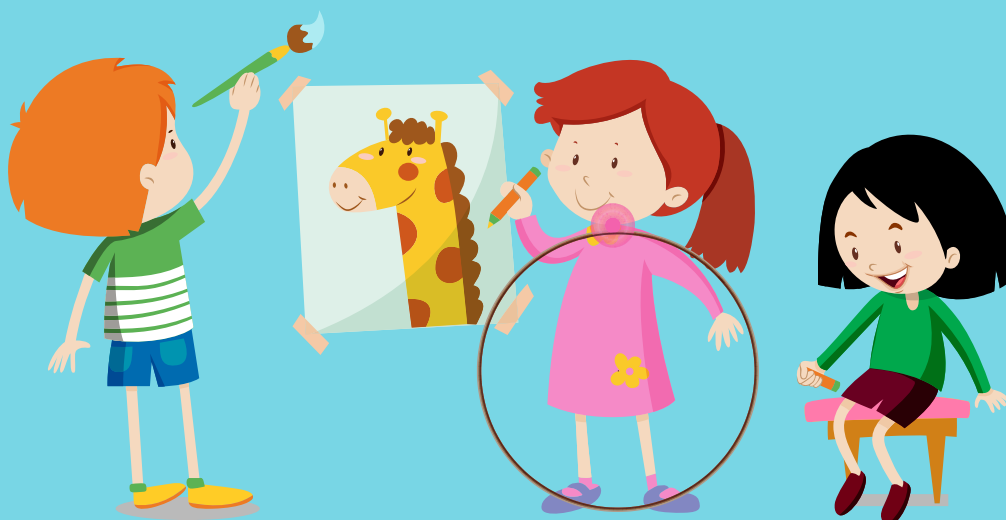
1. QUELS TEMPS D'ACCUEIL POUR MON ENFANT ?	P. 3
2. LE PORTAIL FAMILLE	P. 5-7
3. FONCTIONNEMENT DES DIFFÉRENTS ACCUEILS	P. 8-13
A. La restauration	
B. Les accueils collectifs de mineurs	
4. PAIEMENT ET TARIFS	P. 14
5. COMPORTEMENT ET RESPONSABILITÉS	P. 15

INTRODUCTION

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'accueil et de fonctionnement des centres de loisirs.

L'association se réserve le droit de modifier ce règlement en fonction des nécessités de services et de l'évolution des dispositions légales ou réglementaires.

La fréquentation de ces structures implique une inscription administrative ainsi que la réservation des accueils souhaités.



1. QUELS TEMPS D'ACCUEIL POUR MON ENFANT ?

	Accueil du matin	Début des activités	Pause méridienne	Activités après midi	Garderie du soir
Petites vacances février, avril, octobre	8h - 9h	9h - 12h	12h - 14h	14h - 17h	17h - 18h
Eté	8h - 9h30	9h30 - 12h	12h - 14h	14h - 17h	17h - 18h



TRANSPORT PAR CAR MATIN ET SOIR
UNIQUEMENT EN ETE



Matin : Départ à 8h45 de Arches (prise en charge dans l'ordre suivant par les accompagnateurs)



Horaire	Lieu	Arrêt
7h45	ARCHES	Arrêt de Bus ancienne Boucherie REMY
7h50	ARCHETTES	École Maternelle
7h53	JARMENIL	Arrêt de Bus Rond-Point
7h55	POUXEUX	Arrêt de Bus École Élémentaire
8h00	ELOYES	Maison des Associations

Soir : Retour départ à 17h d'Eloyes.



Horaire	Lieu	Arrêt
17h30	ELOYES	Maison des Associations
17h38	POUXEUX	Arrêt de Bus Maison des Associations
17h40	JARMENIL	Arrêt de Bus Rond-Point
17h43	ARCHETTES	École Maternelle
17h45	ARCHES	Arrêt de Bus ancienne Boucherie REMY

Lorsque votre enfant ne prend pas le service de ramassage pour un ou plusieurs jours, merci de le signaler le plus tôt possible au directeur ou à l'équipe d'animation.



2. LE PORTAIL FAMILLE

A QUOI SERT LE PORTAIL FAMILLE ?

Depuis le site de l'association, vous pouvez accéder au portail famille pour :

- Effectuer les réservations aux activités, les consulter, les modifier,
- Mettre à jour vos données personnelles
- Consulter les factures émises
- Éditer vos attestations impôts
- Communiquer avec l'organisateur

COMMENT ACCÉDER AU PORTAIL FAMILLE

<https://sans-pistons.leta-familles.fr>

Le Portail Famille est accessible aux parents dont les enfants fréquentent les accueils Extrascolaires de l'association, quelle que soit l'école ou la commune de résidence de l'enfant.

En cas de garde alternée, chacun des deux parents aura son propre compte pour accéder au Portail Famille.

L'accès au Portail Famille est soumis à l'acceptation du présent règlement.

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS AUX SERVICES

L'inscription ne sera définitive qu'aux conditions suivantes :

- Avoir complété jusqu'au bout la démarche d'inscription sur le portail famille DEFI en renseignant tous les champs obligatoires.
- Avoir complété tous les documents obligatoires (fiche sanitaire, droit à l'image, droit de rentrer seul)

ACCÈS AU PORTAIL FAMILLE

L'accès au Portail Famille se fait grâce à l'onglet « Nouveau dossier » en haut à droite. Vous renseignez ensuite toutes les informations utiles pour la création de votre espace. Votre demande est ensuite soumise à l'approbation du responsable de la structure.

(il est vivement conseillé de changer ce mot de passe dans votre compte famille)



ACTUALISATION DE VOS DONNÉES

Sur la page d'accueil de votre compte, il vous appartient de mettre à jour votre dossier administratif en cas de changement, de vérifier et de compléter vos données si nécessaires.

Conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous pouvez à tout moment demander à accéder aux informations qui vous concernent, et les faire modifier. L'association SANS PISTONS s'engage à ne pas divulguer ces informations à des tiers et à n'en faire aucune exploitation commerciale.

RÉSERVATION ET ANNULATION DES JOURS DE PRÉSENCE

Après la constitution du dossier administratif, les parents doivent réserver les jours de présence de leur(s) enfant(s) sur le Portail Famille.

!! ATTENTION !! Les réservations aux différents accueils ne seront possibles que si tous les éléments demandés ont bien été renseignés sur le Portail Famille et après validation du dossier. Un mail de confirmation sera envoyé par l'association après vérification du dossier famille.

Le logiciel permet de réserver et d'annuler en un clic les jours de présence de son ou ses enfant(s) aux centres de loisirs.

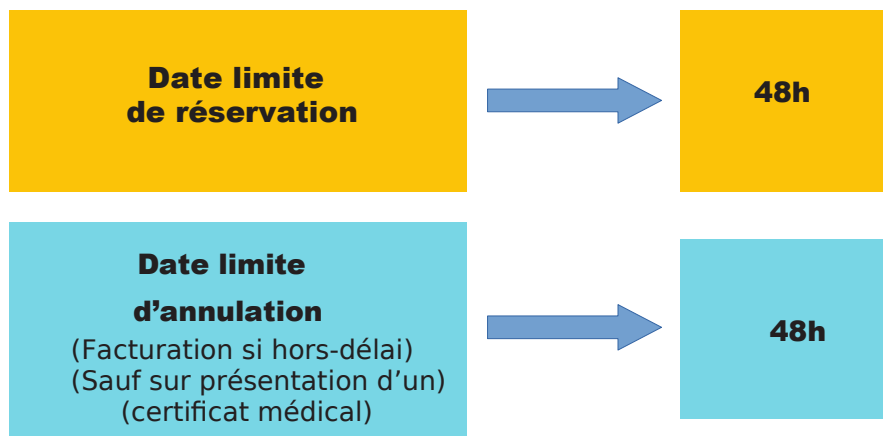


En cas de retard des parents ou de la personne autorisée à récupérer l'enfant,
une majoration pourra être appliquée à la famille

Les parents sont responsables des réservations / annulations faites pour leurs enfants.

En cas de garde alternée, chaque parent devra créer son propre compte
(se rapprocher du service pour plus d'informations)

MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX ACCUEILS



PROBLÈMES DE CONNEXION / ASSISTANCE

Si vous rencontrez des problèmes de connexion sur votre Portail Famille, envoyez un courriel comprenant vos coordonnées (votre nom, Nom et Prénom de l'enfant, votre adresse mail et un numéro de téléphone) et décrivez le problème rencontré à l'adresse suivante :

acmsanspistons@gmail.com



3. FONCTIONNEMENT DES DIFFÉRENTS ACCUEILS

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Les réservations se font en ligne via le portail famille, **sous réserve de places disponibles.**
- Les parents ont la possibilité d'inscrire leur enfant à partir de 3 ans (au 1^{er} jour d'accueil)
- Les parents devront impérativement respecter les heures de fermeture de l'accueil.
une majoration sera appliquée en cas de retard.
- Seuls les parents sont habilités à récupérer leur(s) enfant(s), ainsi que les personnes autorisées via la fiche de contact complétée par les parents au moment du dépôt du dossier d'inscription en ligne.
- Aucun médicament ne sera accepté et/ou administré par le personnel de la structure sans prescription médicale sauf P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé).
- Toutes les allergies ou autres pathologies qui nécessitent une surveillance particulière doivent être signalées.



- En cas d'accident :

- En cas de blessures bénignes, une trousse de secours permet d'apporter les premiers soins,
- En cas de symptômes déterminés dans le PAI, un encadrant devra mettre en œuvre le protocole d'urgence défini.
- En cas d'accident, de choc violent ou de malaise, le responsable fait appel aux urgences médicales (pompiers 18, SAMU 15) et avertit la famille immédiatement.



A. LA RESTAURATION

Types de repas et conditions d'accueil



- 3 formules sont proposées :
- Repas standard
 - Repas sans porc
 - Repas sans viande

Pour les enfants en PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) : allergies, maladies chroniques

Pour des raisons de sécurité, tout enfant présentant une allergie alimentaire ne pourra être accueilli en restauration scolaire que si la famille s'engage à établir et à respecter le PAI.

Il existe deux possibilités :

- **PAI avec panier repas** : la famille doit fournir le panier repas tous les jours de présence de l'enfant. Le repas de l'enfant sera stocké dans le frigo du centre, dans un emballage hermétique avec son nom et prénom. Il sera remis au moment de la pause méridienne à l'équipe d'animation. Un tarif réduit « sans repas » est prévu.
- **PAI avec éviction simple de l'aliment** : l'enfant consomme les repas servis par le restaurant scolaire, l'aliment allergène ne sera pas consommé par ce dernier. Le tarif du repas reste inchangé.

B. LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement n'est pas une garderie, c'est un lieu éducatif, un lieu de vie où le bien être des enfants est un souci constant. Il est le lieu privilégié de l'expression des familles et de leurs enfants sur leurs besoins et leurs envies en matière de loisirs socio-éducatifs.

Cet ALSH permettra d'offrir aux enfants du territoire de la commune d'Eloyes, et des ses alentours, des moments privilégiés, avec une vigilance de tous les instants en matière d'hygiène et de sécurité.

Respecter le rythme de vie des enfants, sans oublier qu'ils sont là pour s'amuser et se détendre. Organiser le temps de loisirs pour qu'il soit différent du temps scolaire et périscolaire.

Traiter tous les enfants sur un même pied d'égalité.

Socialiser l'enfant, c'est-à-dire lui apprendre à vivre en collectivité, en lui faisant prendre conscience de toutes les contingences sans modifier sa personnalité.

Permettre à l'enfant de communiquer, de s'exprimer, de partager et de s'épanouir.

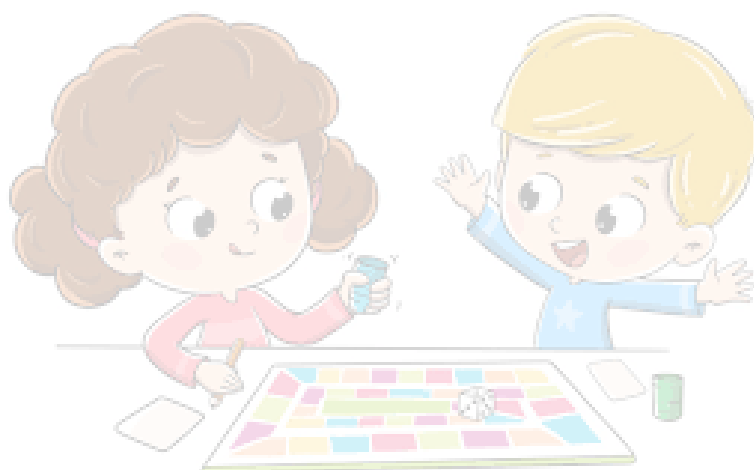
Développer la créativité et l'imagination de l'enfant.

Garder un équilibre entre les activités culturelles et artistiques, sportives, manuelles et ludiques.

Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins de chaque tranche d'âge.

Sensibiliser les enfants aux règles de vies en collectivités (jeux, repas, discussions, etc...).

Favoriser entre eux les liens sociaux



L'équipe encadrant les enfants sera composée d'un directeur BPJEPS Ltp , d'une directrice adjointe stagiaire (BAFD) et de 7 animateurs requis par la DDCSPP en fonction du nombre d'enfants accueillis et de leurs âges. Le personnel encadrant sera choisi parmi des personnes qualifiées : BAFA (ou stagiaire) ou CAP Petite enfance pour l'animation, dans le respect des normes d'encadrement imposées par la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs.

L'entretien des locaux (ménage, restauration,....) sera assuré par les services techniques de la commune et l'équipe d'encadrant. La mairie d'Eloyes, par l'intermédiaire de son Maire, assure la conformité des locaux mis à disposition de l'association en terme de sécurité incendie, électrique et d'évacuation des personnes.

L'équipe de direction :

Son rôle est d'assurer :

- La sécurité physique et affective des enfants
- Le suivi dans le respect du projet pédagogique
- Le suivi des programmes d'activités
- Le recrutement de l'équipe d'animation
- La formation des animateurs
- La gestion administrative et financière
- L'hygiène des locaux
- Le respect et la gestion du matériel
- Le relais avec les familles
- La collaboration avec les partenaires (Bonnard pour les bus et Claire Guérin pour la restauration)

L'équipe d'animation:

Son rôle est :

- D'accueillir de manière individualisée l'enfant et sa famille
- D'être à l'écoute des enfants et de rester disponible
- De privilégier la communication et l'échange d'informations avec les familles ainsi qu'avec l'équipe d'animation
- D'assurer la sécurité affective et physique de chaque enfant
- D'assurer l'hygiène corporelle de chaque enfant
- De proposer aux enfants un panel d'activité tout en leur laissant la possibilité de construire leur journée selon leurs envies
- De participer et veiller au bon déroulement des activités réalisées y compris celles encadrées par un prestataire extérieur
- De prendre des initiatives
- D'élaborer des projets d'activités en cohérence avec le projet pédagogique et éducatif
- De s'enrichir de la vie collective et des expériences des autres animateurs
- De travailler en équipe
- De participer de manière active aux réunions de préparations

Vie quotidienne

L'Accueil du matin :

Les enfants seront accueillis le matin entre 8h et 9h (9h30 l'été) par le directeur et les animatrices.

Des jeux de société, seront mis à leur disposition, ainsi qu'un coin lecture et un coin coloriage/dessin ou jeux libres.

Un pointage des enfants présents sera effectué entre 8h et 9h dès leurs arrivés. Enfin, l'appel global des enfants sera effectué à 9h (9h30 l'été).

Les activités du matin :

Des activités sur la découverte de la musique, la danse, le chant, des travaux manuels, de découverte de la forêt ou de sport en tous genre seront organisées les matins de 9h à 12h (9h30-12h l'été).

Les enfants seront répartis en 3 groupes selon leur âge. Chaque binôme d'animateurs aura la responsabilité de 24 enfants au maximum. (1 groupes de 16 enfants de 3-5 ans avec un rythme adapté, 1 groupe de 20 enfants de 6-8 ans, 1 groupe de 24 enfants de 9-14 ans).

Une pause aura lieu vers 10h30 avec jeux libres. (temps géré par l'animateur en fonction du besoin des enfants).

Les enfants passeront tous par les toilettes à 12h afin de se laver les mains avant de passer à table.

Les repas du midi:

Les repas du midi se prendront à la cantine scolaire (sur le lieu d'accueil). Les repas seront préparés par la Maison de retraite d'Eloyes. Ils seront acheminés en liaison froide (bacs gastro), par leurs soins pour 11h. Les repas seront pris en groupe à partir de 12h selon les activités du matin. (sur certaines périodes, les repas seront préparés par Claire Guérin, acheminés en liaison chaude (bacs gastro), par leurs soins pour 11h30).

C'est un moment convivial, d'échange sur les acquis de la matinée et de camaraderie.

Le temps d'accueil de l'après-midi :

Un temps de jeu libre pour les enfants (ou jeu préparé par les anims) sera prévu entre 13h20 et 14h afin de permettre à tous les enfants de se reposer avant les activités de l'après-midi.

Les activités de l'après-midi :

Les activités de l'après-midi seront organisées par les animatrices et le directeur en concertation avec les enfants.

Ces activités tourneront autour de la pratique de sport collectif (football, scratch ball, baseball, jeux de piste, ...) mais également de jeux collectif, grand jeu, de travaux manuels, cuisine et expressions corporelles. Nous organiserons un grand jeu de piste par semaine, avec des questions de culture générale, des jeux de mimes, de pictionary, de mots de passe et des défis à réaliser afin de faire gagner son équipe.

Pour le groupe de 3-5 ans, l'après midi commencera par un temps de relaxation (ou de sieste pour les enfants qui en éprouvent le besoin) afin de respecter le rythmes de l'enfant. Ce temps de repos aura lieu dans la salle de repos de l'école.

Le goûter :

Le goûter pourra se prendre à partir de 16h ou plus tard, selon les activités en cours. Le goûter se prend en groupe. Ce doit être un moment convivial, d'échanges, c'est le moment pour discuter de la journée, des activités, des futures activités ...

Le départ des enfants :

Une garderie est mise en place par le directeur et les animatrices le soir de 17h à 18h afin de permettre un départ échelonné des enfants et de permettre aux parents qui travaillent de pouvoir venir chercher leur enfant. (Dans le cas où les parents ne viennent pas chercher leur enfant personnellement, une autorisation de sortie est demandée au préalable à la famille. De plus la personne qui viendra chercher l'enfant devra présenter une pièce d'identité au directeur).



4. PAIEMENT ET TARIFS

!! ATTENTION !! En l'absence de renseignement du Quotient Familial de la CAF dans le dossier famille DEFI, le tarif maximum sera automatiquement appliqué pour toutes les prestations fréquentés par l'enfant. Aucune contestation de facture ne sera prise en compte si la famille a omis de faire sa déclaration de quotient familial en ligne avant de faire des réservations d'activités.

En cas de changement de Quotient Familial de la CAF, les familles devront mettre à jour leurs données CAF sur le portail famille.

	<i>Quotient CAF <810</i>	<i>Quotient CAF >810</i>
<i>Journée complète petite vacances</i>	15€	16€
<i>Journée complète ETE</i>	15€	16€

Le paiement de la facture devra être effectué **avant le début du centre pour que l'inscription soit validée**. Le paiement sera possible, au choix :

- par virement
- par chèque bancaire
- espèces
- Bon CAF
- chèque ANCV, CESU
- prise en charge CE

- Contestation de la facture : En cas de contestation sur le montant de la facture, celle-ci doit faire l'objet d'un courriel adressé à acmsanspistons@gmail.com, **dans un délai de 2 mois maximum (à compter de la date d'édition indiquée sur l'avis des sommes à payer reçu par mail)**.

Toute contestation effectuée hors-délai sera rejetée. Aucune erreur de saisie ou omission imputable à la famille ne pourra justifier un remboursement ou une régularisation de la / les facture(s) contestée(s).



5. COMPORTEMENT ET RESPONSABILITÉS

- Les enfants sont tenus de respecter les règles générales de la vie en collectivité, le personnel, le matériel, les locaux et la nourriture. **En cas d'incidents, l'association se réserve le droit d'exclure l'enfant de manière temporaire, voire définitive.**
- Les responsables de l'enfant sont encouragés à s'adresser de manière courtoise au personnel d'encadrement. En cas de litige et si les échanges sur sites n'aboutissent pas, ils pourront être reçus dans un second temps par le responsable de la structure.
- L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'effets personnels appartenant à l'enfant. Les dommages occasionnés par l'enfant devront être couverts par l'assurance responsabilité civile familiale.
- **Toute personne non autorisée** ne pourra accéder aux différents lieux d'accueils.

L'inscription de l'enfant aux accueils vaut acceptation du présent règlement.

**Le Responsable des ACM
SANS PISTONS ELOYES**

